Quand la préparation collective d'une manifestation est assimilée à la «planification d'un crime en bande organisée» …



VINCENZO A PLUS QUE JAMAIS BESOIN DE NOTRE SOUTIEN!

Audience de cassation le 15 décembre à Paris

Rappel des faits et de la procédure judiciaire :

- **8 août 2019 :** Vincenzo Vecchi habitant à Rochefort en Terre depuis plus de 8 ans est arrêté sous le coup d'un Mandat d'Arrêt Européen. Il avait été condamné en Italie avec neuf autres manifestants à 12 ans de prison pour sa participation au contre sommet du G8 à Gênes en 2001. Avec l'aide de son Comité de soutien, la défense fait appel en réfutant la recevabilité du MAE.
- **15 novembre 2019 :** la Cour d'appel de Rennes libère Vincenzo
- **19 novembre :** le parquet de Rennes se pourvoit en cassation
- **18 décembre :** la Cour de cassation casse le jugement de la Cour d'appel de Rennes et renvoie l'affaire devant la Cour d'appel d'Angers
- **5 novembre 2020 : la Cour d'appel d'Angers confirme le jugement de la Cour d'appel de Rennes et déclare le MAE irrecevable**, la condamnation de Vincenzo en Italie étant infondée au regard de la législation française et de la Charte européenne des droits fondamentaux.

Le 7 novembre 2020 : le parquet se pourvoit à nouveau en cassation !
Devant tant d'obstination de la part du ministère public, on est en droit de se demander quels enjeux politiques masque cette décision.

Des élus locaux dénoncent l'acharnement judiciaire :

Dans un communiqué de presse du 25 novembre dernier (ci-joint), Maxime Picard (Conseiller régional, adjoint au maire de Questembert) et Aziliz Gouez (Vice-Présidente de Nantes Métropole et conseillère municipale) s'indignent de ce détournement du Mandat d'arrêt européen, de l'acharnement judiciaire contre Vincenzo Vecchi et de l'irresponsable dérive sécuritaire d'aujourd'hui.

Quand le parquet invente des preuves

Le Comité de soutien de Vincenzo démontre point par point comment le parquet falsifie la vérité pour que Vincenzo soit à tout prix livré aux autorités italiennes.

Le procureur d'Angers :		
prétend que Vincenzo Vecchi avait été « interpellé avec des armes incendiaires dites cocktail Molotov dont il avait aussi fait usage ».	**FAUX !**	Les autorités italiennes n'ont jamais prétendu qu'il avait été arrêté armes à la main. Vincenzo a été arrêté 15 mois plus tard.
prétend également qu'il a « personnellement participé à l'assaut de 2 établissements bancaires, à la destruction de deux voitures, au pillage d'un supermarché »	**FAUX !**	Accusation infondée qui n'avait pas été retenue par la justice italienne.
évoque la « **planification d'un crime en bande organisée** » en s'appuyant sur une vidéo montrant la réunion de préparation d'une manifestation	**FAUX ET GROTESQUE**	Les images et le son de cette vidéo témoignent seulement de la préparation d'une manifestation pacifique.

Cette falsification de la vérité répond manifestement à un objectif : avec la requalification du chef d'inculpation en « crime en bande organisée », le parquet entend faire rentrer à toutes forces l'affaire Vincenzo Vecchi dans l'un des 32 cas dans lesquels l'application du Mandat d'Arrêt Européen est systématique et ne peut être contestée.

Dans un pays où le Ministère public se permet de travestir les faits et d'invoquer de fausses preuves, ne faut-il pas agir contre cette mascarade de justice pour sauver un homme certes mais aussi sauver de l'opprobre, de la honte et de l'absurdité un système judiciaire qui s'engloutit lui-même dans la procédure et favorise l'injustice jusqu'à l'ignominie!

Pour informations complémentaires, articles de presses, vidéos, actions en cours, etc., reportez-vous à https://www.comite-soutien-vincenzo.org/